

SSIAP 3 - Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

DE FORMATION

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE.

Public Concerné



Postulant Chef de Service de Sécurité Incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur.

Prérequis



- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV.
- Ou être titulaire d'un diplôme SSIAP 2, ou ERP 2 ou IGH2 délivré avant le 31 décembre 2005 et posséder une attestation d'exercice de la fonction de chef d'équipe durant 3ans (article 6 §1 et annexe IV).
- Être titulaire du S.S.T. ou PSE1 ou du PSC 1 en cours de validité

Objectif



- Acquérir les connaissances nécessaires pour :
- Diriger le service de sécurité assurant la sécurité des personnes et des biens dans un ERP ou un IGH.
 - Conseiller le chef d'établissement.
 - Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours.
 - Gérer le budget du service.

Effectif Maximum



Le nombre maximum de participants à la formation est fixé à 10 personnes.
Le nombre maximum de participants à l'examen est fixé à 12 personnes.

Durée



238 heures, semaines consécutives de 35 heures (34 jours à raison de 7 heures par jour) séparées d'une période variable selon le calendrier.

Activités Principales



- Management et gestion du service sécurité.
- Conseil au chef d'établissement ou son représentant en matière de sécurité incendie.
- Participation à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux.
- Correspondant des commissions de sécurité et d'accessibilité.
- Suivi des obligations de contrôle et entretien des installations techniques de sécurité.
- Suivi budgétaire du service.

Conditions de Formation



- Cours théoriques complétés par des exercices.
- Visites applicatives d'ERP en exploitation.
- Mise en situation d'intervention.

Conditions d'Examen

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département où a lieu l'examen, président du jury, et de 2 chefs de service de sécurité en fonction.



- Épreuve écrite n° 1 : un QCM de 40 questions, durée 40 minutes.
- Épreuve écrite n° 2 : Élaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1° ou de 2° catégorie. Durée de 2h30.
- Épreuve orale : présentation devant le jury (15 minutes par stagiaire)

Certification



Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 de moyenne aux épreuves écrites et s'il est apte à l'épreuve orale.

Validation



- Délivrance du diplôme de qualification SSIAP 3 pour les candidats certifiés.
- Délivrance d'une fiche individuelle d'évaluation pour les candidats ajournés, lui permettant de se représenter à un nouvel examen dans l'année pour repasser l'une ou l'autre épreuve.

Date et Lieu



Se référer au calendrier des formations sur iesc.fr.

Module 1 - Le Feu et Ses Conséquences

12h

- Séquence 1 : Le feu.
- Séquence 2 : Comportement au feu.
- Séquence 3 : Mise en œuvre des moyens d'extinction.

Module 2 - La Sécurité Incendie et les Bâtiments

65h

- Séquence 1 : Matériaux de construction.
- Séquence 2 : Études de plans.
- Séquence 3 : Outils d'analyse.

Module 3 - Réglementation Incendie

70h

- Séquence 1 : Organisation générale de la réglementation.
- Séquence 2 : Classement des bâtiments.
- Séquence 3 : Dispositions constructives et techniques.
- Séquence 4 : Moyens de secours.
- Séquence 5 : Visites.
- Séquence 6 : Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.

Module 4 - Gestion des Risques

23h

- Séquence 1 : Analyse des risques.
- Séquence 2 : Réalisation des travaux de sécurité.
- Séquence 3 : Documents administratifs.

Module 5 - Conseil au Chef d'Établissement

6h

- Séquence 1 : Information de la hiérarchie.
- Séquence 2 : Veille réglementaire.

Module 6 - Correspondant des Commissions de Sécurité

6h

- Séquence 1 : Commissions de sécurité.

Module 7 - Le Management de l'Équipe de Sécurité

26h

- Séquence 1 : Organiser le service.
- Séquence 2 : Exercer la fonction d'encadrement.
- Séquence 3 : Notions de droit du travail.
- Séquence 4 : Notions de droit civil et pénal.

Module 8 - Le Budget du Service Sécurité

8h

- Séquence 1 : Suivi budgétaire du service.
- Séquence 2 : Fonction achat.
- Séquence 3 : Fonction maintenance.

Module 9 - Hors Programmation

22h

- Séquence 1 : Accueil, formalités.
- Séquence 2 : Déplacements pour visite.
- Séquence 3 : Examen.